

crayon de nitrate d'argent, et je le laisse séjourner quelque temps sur les bourgeons les plus exubérants : un cataplasme est ensuite appliqué. Le 9 avril, les eschares sont tombées, et il ne reste plus que quelques végétations. Je cautérise encore toute la surface, et surtout les points végétants. Le 15 avril, la surface du vésicatoire n'offrant que quelques aspérités à peine sensibles au toucher et à la vue, je ne fais qu'une cautérisation légère. Le 20 avril, la surface du vésicatoire ne présentant plus qu'une rougeur semblable à celle qu'on observe après toute application de ce topique, la malade sort de l'hôpital.

Les ulcérations qui, quelquefois, succèdent aux pustules produites par la pommade stibiée peuvent acquérir un boursoufflement analogue à celui des bourgeons charnus des vésicatoires. Dans la même année 1843, j'ai vu également, à la consultation de l'hôpital Saint-Louis, une femme qui portait, sur la partie antérieure et supérieure du sternum et sous les clavicules, des tumeurs, résultat des cicatrices difformes des pustules occasionnées par un emplâtre stibié. Elles étaient très-dures et comme squirrhueuses; je pensai que l'action du nitrate d'argent serait insuffisante. J'appliquai donc la pâte de chlorure de zinc, et j'obtins la destruction de ces tumeurs et une cicatrisation régulière.

§ 4. — Des topiques rubéfiants ou sinapismes.

Le mot sinapisme vient de *sinapis*, moutarde. On appelle en général sinapisme tout cataplasme où entre la graine de moutarde pulvérisée. On compose les sinapismes de manière à les rendre plus ou moins actifs, selon le degré d'irritation qu'on veut exciter, la délicatesse de la peau sur laquelle ils doivent être appliqués, et le degré de sensibilité du malade. Les sinapismes les plus actifs sont composés de semences de moutarde en poudre, mêlées à une suffisante quantité de bon vinaigre pour en faire une bouillie assez épaisse pour qu'elle ne fuse point. Pour rendre cette espèce de cataplasme plus active encore, on a conseillé d'y ajouter certaines substances âcres et irritantes, telles que l'ail écrasé et réduit en pulpe, la racine de raifort sauvage pilée, le vieux levain, la fiente de pigeon, le muriate de soude, etc.; mais cette addition est inutile, parce qu'elle n'ajoute presque rien à l'activité de la poudre de moutarde lorsque celle-ci est récente et pure, c'est-à-dire sans mélange d'aucune autre espèce de farine. Lorsqu'on

veut des sinapismes moins actifs, on mêle la farine de moutarde avec une certaine quantité de farine de graine de lin ou de seigle. On trouve dans les traités de matière médicale un grand nombre de formules de sinapismes; mais, en général, celles dont nous venons de parler sont presque les seules usitées aujourd'hui.

Si l'on excepte le visage, les sinapismes peuvent être appliqués sur toutes les parties du corps; mais les membres, et particulièrement les membres inférieurs, sont les endroits où l'on fait le plus souvent cette application. En général, on choisit dans chaque membre le lieu où la peau est plus mince et plus fine. Ainsi à la cuisse et à la jambe, on place les sinapismes sur la face interne de ces parties; au pied, sur sa face supérieure et même sur sa face inférieure, sans doute parce que la peau de cette région est très-sensible, quoique l'épiderme y ait beaucoup d'épaisseur; au bras, on place les sinapismes sur sa face interne, et à l'avant-bras sur sa face antérieure. On a quelquefois des raisons particulières pour appliquer les sinapismes sur d'autres régions du corps. Ainsi, on les place sur les articulations lorsqu'on se propose de rappeler sur ces parties la goutte qui les a abandonnées pour se porter sur quelque organe intérieur. On les applique aussi, dans quelques cas, sur les téguments qui couvrent un endroit douloureux; sur les lombes, par exemple, ou sur le côté de la poitrine, dans le lumbago ou la pleurodynie. Lorsque la partie sur laquelle un sinapisme doit être posé est garnie d'une grande quantité de poils, il convient de la raser. Cette précaution est moins nécessaire ici que dans l'application des vésicatoires; cependant on ne doit point la négliger, parce que les poils, lorsqu'ils sont très-épais, s'opposent à l'action du topique.

Lorsque la pâte faite avec de la poudre de moutarde et le vinaigre est préparée, on l'étend sur un morceau de linge de grandeur convenable, dont on replie les bords sur la pâte, et on applique cette espèce de cataplasme sur la partie; on la couvre d'une compresse et on l'entoure avec une bande.

L'action des sinapismes commence à se faire sentir presque immédiatement après leur application: ils produisent une douleur cuisante, aiguë et brûlante, une rougeur érysipélateuse, une grande chaleur, du gonflement et de la tension. Tous ces effets sont produits dans l'espace de trois quarts d'heure; alors on doit enlever le sinapisme. Mais comme l'action de ce topique est plus ou moins prompte, suivant son degré d'activité, l'épaisseur de l'épiderme et la sensibilité du malade,

on doit moins se régler sur la durée de son application pour déterminer le moment où il faut l'enlever, que sur l'intensité de la douleur qu'il cause. Quand cette douleur commence à devenir très-vive, on doit soulever le cataplasme, et l'ôter tout à fait, si l'on trouve la peau d'un rouge très-vif, quel que soit l'espace de temps qui s'est écoulé depuis son application. Si on enlevait le sinapisme avant qu'il eût produit les effets dont il vient d'être parlé, on n'atteindrait pas le but qu'on se propose. Si son application durait trop longtemps, il produirait une inflammation très-forte, accompagnée peut-être de phlyctènes. Ces phlyctènes se changent quelquefois en ulcères superficiels, dont la durée est proportionnée à l'action de la moutarde. Cette action ne se borne pas à la partie sur laquelle le sinapisme est appliqué; elle s'étend au système de l'économie animale, qui en reçoit une excitation plus ou moins grande, suivant le degré de sensibilité et d'irritabilité du malade, et la durée de l'application de la moutarde.

Lorsque le sinapisme n'est resté sur la partie que le temps nécessaire pour produire la rubéfaction de la peau, après qu'il est enlevé, on se borne à la garantir de tout frottement. L'irritation qu'elle a éprouvée diminue peu à peu et cesse entièrement dans l'espace de deux à trois jours, quelquefois même plus promptement. Quand l'inflammation de la peau, causée par l'action de la moutarde, est portée à un degré tel qu'après que le sinapisme est enlevé le malade éprouve encore une forte douleur, on doit combattre l'inflammation, si elle n'est plus nécessaire à la maladie pour laquelle on a employé le sinapisme, avec des fomentations ou des cataplasmes émollients et anodins. Si le sinapisme a fait naître une ou plusieurs ampoules, il faut y faire une simple piqûre pour donner issue à la sérosité, et couvrir la partie avec un linge ou un morceau de papier brouillard enduit de cérat. Le même pansement convient lorsqu'une petite eschare s'est formée, ou lorsqu'il y a eu simplement excoriation de la peau.

Si l'endroit où le sinapisme a été appliqué devenait le siège d'une gangrène qui occupât toute l'épaisseur des téguments, comme cela s'est vu quelquefois sur des sujets attaqués d'une fièvre de mauvaise nature, il faudrait employer les moyens auxquels on a ordinairement recours dans la gangrène de cause interne.

Il y a, sinon identité parfaite, au moins extrême analogie entre l'action des sinapismes et celles des vésicatoires préparés avec les mouches cantharides. Cependant leurs effets ne sont pas absolument

les mêmes : les uns et les autres produisent, quelque temps après leur application, de l'irritation, de la douleur, de l'inflammation, des ampoules ou vessies remplies de sérosité, et une excitation générale; mais tous ces effets sont amenés beaucoup plus promptement par les sinapismes que par les vésicatoires. L'action de la moutarde commence à se faire sentir presque immédiatement après son application, et dans certains sujets la douleur qu'elle cause est quelquefois si vive au bout d'une demi-heure, qu'elle devient insupportable, et qu'on est obligé d'enlever le sinapisme. L'action des cantharides ne commence guère à se faire sentir que quatre ou cinq heures après l'application du vésicatoire, et la douleur qui en provient n'est jamais aussi vive que celle que cause la moutarde. L'inflammation de la peau produite par cette dernière substance est toujours beaucoup plus intense que celle qui est causée par les cantharides. Lorsque l'application de la moutarde est prolongée au delà du temps nécessaire pour produire la simple inflammation de la peau, l'épiderme se détache, s'élève, et il se forme des vésicules ou phlyctènes remplies de sérosité; mais ces vésicules ne sont jamais aussi grandes que celles qui ont lieu par l'action des cantharides : dans ce dernier cas, il n'y a ordinairement qu'une seule vessie, dont l'étendue est quelquefois énorme, pendant que les vésicules produites par la moutarde, quelle que soit la durée de son action, sont toujours multiples, peu considérables, et séparées par des intervalles où la peau est très-enflammée. Enfin, l'excitation générale causée par la moutarde est ordinairement beaucoup moins grande que celle qui est déterminée par les cantharides. Ajoutez à cela que la moutarde ne porte jamais son action sur la vessie, tandis que les cantharides donnent lieu quelquefois à une très-grande irritation de cet organe.

Il résulte de ce que nous venons de dire que les sinapismes et les vésicatoires ne doivent pas être employés indifféremment, et qu'il est des cas où les uns méritent la préférence sur les autres. Le choix doit être subordonné à la nature de la maladie pour laquelle on y a recours, à l'objet qu'on se propose en les employant, aux diverses circonstances qui accompagnent la maladie, et à celles qui se rattachent à l'âge, au tempérament du malade, etc. En général, on donne la préférence aux sinapismes lorsqu'on se propose d'exciter presque sur-le-champ une grande irritation à la peau, de produire une révulsion ou la dérivation d'un principe morbifique très-mobile fixé sur un

organe intérieur. Aussi en fait-on usage avec succès pour rappeler la goutte au pied lorsqu'elle s'est portée sur un viscère (a).

(a) — Les thérapeutistes ont reconnu, dans ces derniers temps, que la farine de moutarde avait une action beaucoup plus active quand on la délayait dans l'eau que lorsqu'on la mêlait au vinaigre, parce que celui-ci empêchait le développement du principe actif de cette graine. Aujourd'hui donc on ne fait plus les sinapismes avec le vinaigre, mais avec l'eau à une température de 30 à 35° + 0 C., ou eau tiède, une chaleur plus forte donnant lieu à la coagulation de l'albumine, qui est un des éléments constitutifs de l'huile essentielle de moutarde. L'application des sinapismes doit être excessivement surveillée, et le praticien doit donner à cet égard des recommandations très-précises aux personnes qui sont auprès des malades : car, si on laisse le sinapisme trop longtemps en place, il fait naître ces phlyctènes dont parle Boyer, et dont la guérison est excessivement longue et difficile à obtenir. De plus, le sinapisme peut donner lieu à la gangrène profonde des parties. On a vu le séjour prolongé d'un sinapisme sur le genou gangrener la peau de cette articulation et nécessiter l'amputation. J'ai vu, dans un cas d'entérite chronique, un sinapisme appliqué sur l'abdomen occasionner la gangrène de la peau et une péritonite qui firent périr le malade, dans un intervalle de vingt-quatre heures, au milieu de douleurs atroces. En parlant des propriétés des topiques, j'ai indiqué la différence qu'il y avait entre le séjour prolongé des vésicatoires et des sinapismes.

§ 5. — Des topiques désorganisans, ou cautères, moxas et caustiques.

Boyer parle, dans plusieurs endroits de son *Traité des maladies chirurgicales*, des corps désorganisans. En traitant des tumeurs blanches, il traite du cautère actuel : çà et là, il indique les caustiques chimiques. Dans son 11^e volume, il décrit, sous le nom de *cautère*, le fongule fait avec la potasse caustique, et après cet article, il s'occupe du moxa. J'ai pensé devoir réunir sous un même paragraphe tout ce qui se rapporte aux corps désorganisans; je ne toucherai pas à ce

que dit Boyer à l'article des *tumeurs blanches*, et je donnerai ici en entier ses articles *Cautère* et *Moxa*.

En parlant des propriétés des topiques, j'ai dit que les topiques désorganisans agissaient de deux manières : les uns, par la quantité de calorique qu'ils contenaient; les autres, par la combinaison de leurs principes avec les principes constituants des tissus organiques. Les premiers sont le *cautère actuel*, les seconds sont le *cautère potentiel*.

Mais les corps contenant du calorique ou des propriétés chimiques destructives de nos tissus ne sont pas les seuls agents désorganisans que nous possédions. L'air et certains corps peuvent acquérir un tel degré de froid que leur contact avec nos tissus occasionne leur désorganisation. On n'a pas recours à leur emploi dans la thérapeutique chirurgicale; par conséquent, je ne dois pas m'en occuper ici. Leur effet sur l'économie animale se nomme *congélation*, et sera le sujet d'un article spécial.

1^o Cautère actuel.

La forme impalpable nous présente, comme je l'ai déjà dit, le topique désorganisant le plus actif, le calorique, et c'est lui que nous désignons sous le nom de *cautère actuel*. Quoique les agents qui le transmettent soient sous toutes les formes, nous ne pouvons pas rapporter ces formes au calorique; car ces agents, imprégnés de ce principe, n'ont d'autre propriété que de s'en emparer et de le céder aux tissus organiques sur lesquels on les applique.

Les agents de transmission de calorique sont de deux sortes :

Les uns, saturés de calorique, sont appliqués dans cet état sur les tissus vivants, et transmettent aux parties une quantité plus ou moins grande de ce calorique en raison de celle dont ils sont imprégnés, de la durée de leur application, et de la texture fine des organes. Ils appartiennent aux substances liquides et aux métaux.

Les autres, plus ou moins solides, mais toujours combustibles, sont brûlés sur la peau, et lui transmettent une partie plus ou moins grande du calorique développé pendant la combustion.

Je les décrirai successivement.